

Montréal, le 21 décembre 2015

**OBJET**            Votre demande d'accès datée du 25 novembre 2015  
N/d : 800-02-37

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès aux documents reçue le 25 novembre 2015 par laquelle vous demandez l'accès aux documents suivants :

1. « ... copie complet de tout rapport que détient votre organisme le depuis la création de l'UPAC à ce jour le 25 novembre 2015 et préparé par Jacques Duchesneau et appelé Le financement illégal des partis politiques, un système hypocrite où l'influence est à louer, où les décisions sont à vendre;
2. Copie de tout document que détient votre organisme l'UPAC et résumant l'essentiel de ce rapport ci-haut mentionné et appelé Le financement illégal des partis politiques, un système hypocrite où l'influence est à louer, où les décisions sont à vendre et qui a été complété par Jacques Duchesneau et ce depuis la création de l'UPAC à ce jour le 25 novembre 2015;
3. Copie de tous document me permettant de voir le nombre d'enquêtes menées par l'UPAC depuis leur création à ce jour, le 25 novembre 2015, les documents devraient me permettre de voir par projet d'enquête (si possible nom de chacune des enquêtes) la valeur de chacune de ces enquêtes, le nombre d'heures supplémentaires payées par année et leur valeur en argent par projet. Exemple je veux les coûts liés aux enquêtes visant la ville de Montréal, les enquêtes liés aux CUSUM en PPP et impliquant Arthur Porter etc. »

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous constatons que les documents dont vous demandez l'accès ne sont pas détenus par notre organisme ou sont inexistant. Dans ce contexte, nous ne pouvons accéder à votre demande.

En ce qui a trait au point 3 de votre demande, il est important de préciser que la soussignée est responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels pour le Commissaire à la lutte contre la corruption, un organisme qui a pour mandat, notamment, de coordonner les activités des équipes d'enquête de l'Unité permanente anticorruption. Comme le prévoit l'article 16 de la Loi concernant la lutte contre la corruption (RLRQ chapitre L-6.1), ces équipes continuent de relever, sur le plan administratif, de leurs organismes respectifs.

Ainsi, si vous désirez obtenir des documents détenus par une équipe d'enquête ou de vérification en particulier, nous vous invitons à formuler votre demande au responsable de l'accès à l'information de celle-ci, aux coordonnées suivantes :

**AFFAIRES MUNICIPALES ET  
OCCUPATION DU  
TERRITOIRE**

Dominique Jodoin  
Secrétaire générale  
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau,  
4e, Aile Chauveau  
Québec (QC) G1R 4J3  
Tél. : 418 691-2040  
Télé. : 418 644-9863

**RÉGIE DU BÂTIMENT DU  
QUÉBEC**

Jean-François Bouchard  
800, place D'Youville, 16e étage  
Québec (Québec) G1R 5S3  
Tél. : 418 528-2696  
Télé. : 418 643-8227

**SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Guy Léger  
1701, rue Parthenais, UO 1110  
Montréal (Québec) H2K 3S7  
Tél. : 514 596-7716  
Télé. : 514 596-7717

**COMMISSION DE LA CONSTRUCTION  
DU QUÉBEC**

Me François Charette  
Vice-président aux affaires juridiques et  
secrétaire général  
8485, av. Christophe-Colomb  
Montréal (QC) H2M 0A7  
Tél. : 514 341-7740  
Télé. : 514 341-3302

**REVENU QUÉBEC**

Daniel Bourassa  
3800, rue de Marly, Secteur 5-2-3  
Québec (Québec) G1X 4A5  
Tél. : 418 652-5786  
Télé. : 418 577-5233

**SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE  
MONTREAL**

Me Alain Cardinal  
5000, rue d'Iberville, bureau 135  
Montréal (Québec) H2H 2S6  
Tél. : 514 280-2970  
Télé. : 514 280-2985

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note relative à l'exercice de ce recours.

Veillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Marie-Claude Laberge, avocate  
Responsable de l'accès aux documents  
p. j.